

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 23 octobre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CD/2017/053 - 010 - Gestion Financière
Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2017

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le projet de DM2 pour l'exercice 2017 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent au projet ;
- décide de fixer, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2017 à 12 807 783 € et le prix de journée à 171,74 € ;
- décide, pour le Foyer de l'enfance, une reprise de provision pour risques à hauteur de 6 000 € pour la couverture des contributions patronales versées à la CNRACL afférentes à des validations de services contractuels ;
- décide d'arrêter les tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, conformément à l'annexe jointe ; ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er novembre 2017 ;
- décide d'effectuer les écritures d'ordre budgétaires suivantes afin de solder l'avance remboursable versée en 1977 à l'hôpital psychiatrique d'Erstein (fiche d'inventaire MAN4421) : émission d'un titre au compte 27638 (chapitre 041) à hauteur de 473 271,27 € et émission d'un mandat au compte 204412 (chapitre 041) à hauteur de 473 271,27 € ;
- décide de prendre en charge les rémunérations et cotisations sociales des agents mis à disposition de l'ATIP durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs pour un montant fixé à 90 000 € en 2017 ;

- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 47 353,67 € ;

- décide d'admettre en non-valeurs :

- au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 1 003 €,
- au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant de 4 254 € ;

- décide d'admettre en non-valeur :

- le budget principal : 320 970,68 € sans TVA et 24 983,62 € pour les créances éteintes ;
- le budget du Parc Départemental d'Erstein : 3 168 € ;
- le budget du Foyer de l'enfance : 51 € ;
- le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 881 € ;
- le budget du Vaisseau : 126 € ;
- le budget du Parc des Véhicules : 1 220 € ;

- décide d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 334,52 € au titre de l'année 2017 ;

- autorise le Payeur Départemental à procéder aux écritures de régularisation par opérations d'ordre non budgétaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171023-lmc1113002-BF-1-1
Acte certifié exécutoire au : 25/10/17